



Hommage à Samuel Paty - Caen, le 18 octobre 2020

CAEN PIC  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE  
Déposé le 02/12/2020

Notre pays a été à nouveau durement frappé par le terrorisme. Samuel Paty a été sauvagement assassiné par un fanatique islamiste aux portes de son établissement au premier soir des vacances. Deux jours avant la reprise du 2 novembre, le ministère a renoncé à la matinée d'hommage, prenant prétexte du contexte sécuritaire et du refus des collectivités territoriales de modifier les horaires des transports scolaires. Seule une minute de silence, dans les classes, a été maintenue. Alors qu'une nouvelle attaque avait eu lieu à Nice, l'éducation nationale, singulièrement son ministre, n'a donc pas été capable de prendre en charge l'organisation d'un hommage en bonne et due forme.

Si les syndicats de la FSU dans le secondaire ont appelé les collègues à exiger que cet hommage ait lieu malgré ce renoncement, beaucoup d'équipes n'ont pas eu le temps de se concerter, ni dans beaucoup d'établissements l'audace d'exiger de leurs chefs d'établissement, du reste souvent favorables, la banalisation d'une ou deux heures alors que les élèves devaient être accueilli-e-s dès la première heure. À l'inverse de ce qui a été parfois possible dans les collèges ou les lycées, les collègues du primaire n'avaient de leur côté aucune marge de manœuvre. L'incompréhension et l'amertume dominaient dans les établissements et écoles ce 2 novembre.

Il aurait été raisonnable de banaliser la journée du 2 novembre, car en plus de l'hommage raté à Samuel Paty, la France rentrait dans une nouvelle phase de confinement, et un nouveau protocole renforcé a été promulgué au dernier moment au soir du dernier Week-end des vacances. Il aurait été logique que les équipes et les personnels puissent avoir le temps de s'en saisir et en discuter. Dans les faits, les situations sont toujours problématiques dans beaucoup d'endroits. Le mot d'ordre *#BalanceTonProtocole* reste d'actualité, malgré l'annonce d'une « réouverture complète » des lycées conditionnée à une évolution positive mais hypothétique de l'épidémie vers le 20 janvier. À la suite de mouvements notamment de grève dans les établissements, les syndicats de la FSU ont appelé à la grève nationale le 10 novembre pour exiger des collectivités territoriales et de l'éducation nationale les moyens d'accueillir sereinement les personnels et les élèves dans un contexte de pandémie galopante. Cette grève particulièrement médiatisée a été très suivie dans les collèges, ce qui est naturellement significatif du malaise qui y règne. Elle a

(Suite de l'édito :)

porté des revendications fortes, qui au-delà des seuls personnels concernent l'ensemble de la société. A cet égard, je vous invite à lire en page intérieure la déclaration liminaire de l'intersyndicale du Calvados au CDEN du 12 novembre. Le 1er décembre, la FSU a apporté son soutien à la grève inédite des AED, dont beaucoup ont été en grève le 10 novembre. Les AED sont mis à rude épreuve : ils sont très exposés au virus, en contact direct avec les élèves dans les lieux où le respect des gestes barrières ne sont pas toujours possibles, comme à la cantine. Les AED payent le prix fort, avec un surcroît de travail et une proportion importante de contamination.

Ce ne sont pas les dernières annonces du ministre, décrédibilisé par les révélations sur les turpitudes du « syndicat » lycéen pro-gouvernemental, qui peuvent nous mettre du baume au cœur. Jean-Michel Blanquer évoquait en janvier 2020 « une revalorisation historique ». Les annonces faites le 16 novembre 2020 montrent qu'on a plutôt affaire à une revalorisation fantôme même pour les personnels concernés, 69 %

des enseignant-e-s ne toucheront rien, pour les autres les montants avancés ne permettent même pas de rattraper les pertes dues à l'inflation. La prime d'équipement est d'un montant beaucoup trop faible, et les CPE ainsi que les professeurs documentalistes en sont exclus. Et rien pour les autres agent-e-s de l'éducation nationale ! Seule une loi de programmation pluriannuelle permettrait de se projeter sur plusieurs années. Le ministre la lie au « Grenelle de l'Éducation » et il serait inacceptable d'exiger d'une profession déjà éprouvée et soumise à un rythme infernal de « réformes » des contreparties qui alourdiraient encore plus la charge de travail. La FSU s'engage dans la construction d'une grève Éducation avant fin janvier dans le cadre intersyndical le plus large possible.

Une mobilisation qui peut être étendue au-delà, la FSU rappelle ainsi ses revendications, dégel du point d'indice et rattrapage des pertes cumulées sur tous les versants de la fonction publique.

Jérôme Adell



*La pandémie a bon dos !  
Trop c'est trop !*

**D**epuis le début de la crise sanitaire, les infirmiers et les infirmières de notre ministère s'adaptent aux différents protocoles reçus au fur et à mesure de l'avancée de l'épidémie.

Cette pandémie influe grandement sur l'activité quotidienne par un travail d'écoute accentué auprès des élèves : stress engendré par la peur de ramener le virus à domicile après une journée passée dans l'établissement scolaire, le port du masque journée entière,...

Dans un contexte de déficit constant de personnels ne permettant pas de répondre aux besoins des élèves hors temps de crise sanitaire, on nous demande aujourd'hui de nouvelles tâches au détriment de nos missions en direction des élèves :

- Aujourd'hui : Le travail de tracing, normalement dévolu à l'ARS, retombe sur les EPLE et au bout de la chaîne ce sont les infirmiers et les infirmières qui font le travail au détriment de leurs autres missions.
- Demain : Le dépistage systématique par voie nasopharyngée des personnels enseignants, au sein même des infirmeries, sans formation, sans matériel, sans protection, sans lieux dédiés pour personne testée positive, sans moyen d'évacuation des déchets de soins,...

Rappelons que les infirmiers et les infirmières sont recrutés pour les élèves, que nous ne sommes pas un service de la médecine du travail.

- Après demain : réquisition pour vacciner toute la population dans et en dehors des EPLE, comme cela s'est fait pour le H1N1 ?

Le personnel infirmier de l'EN ne doit pas servir de variable d'ajustement à cette crise, et les élèves doivent toujours pouvoir trouver l'écoute et le soin dont ils ont grandement besoin. Il en va de leur réussite.

Patricia François



Les collègues ont, comme à l'habitude, pris en charge des élèves toujours plus nombreux dans leur salle de classe, et avec parfois une ou plusieurs divisions supplémentaires pour absorber les HSA imposées par le ministère. Ces deux leviers ont été utilisés à plein régime l'été dernier par le rectorat pour compenser les suppressions de postes massives dans le périmètre de notre académie. Cette situation qui, en temps normal, dégrade les conditions de travail à la rentrée des enseignant.e.s et des élèves, fait aussi dans le contexte sanitaire de cet automne le lit de la propagation du Covid19. Le SNES et la FSU

avaient exigé en juin dernier des recrutements massifs de personnels pour surseoir à cette seconde vague que tous les experts avaient pourtant prévu. Au lieu de cela, le ministère a préféré gonfler les classes, et a même osé publier la veille de la rentrée un décret réduisant drastiquement du jour au lendemain la liste

des personnes reconnues comme vulnérables, même si le conseil d'État a fini par lui donner tort. Quant au protocole sanitaire, la seule expression réellement visible dans les établissements a été d'imposer le port du masque par tou.te.s. Au passage, le ministère fournissant aux personnels des masques dont on découvrira à la Toussaint qu'ils étaient potentiellement toxiques...

Ces vacances de la Toussaint ont aussi été marquées par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, plongeant toute la profession dans l'horreur. C'est bien la colère qui dominera le 2 novembre, quand le ministre a décidé l'avant-veille de ne plus autoriser de rentrée décalée à 10h pour préparer dignement et sérieusement l'hommage. Celui-ci s'est ainsi parfois réduit à la simple minute

de silence, sauf dans les établissements où les collègues ont réussi à imposer à leur direction un créneau horaire pour ce temps de préparation.

La rentrée des vacances de la Toussaint a été aussi la découverte du « protocole sanitaire renforcé », dont personne n'a vu de différence réelle avec le précédent, puisque les restaurants scolaires sont restés tout autant bondés, et le brassage des élèves tout autant incessant en lycée depuis la réforme Blanquer. En collège, c'est souvent l'assignation des élèves à une salle de cours dédiée pour une classe qui a été choisie, ce qui n'a pas été sans poser d'autres problèmes pour

la gestion de classe pour les collègues, générant là encore fatigue et stress. Mis au pied du mur avec l'extension de la pandémie, le ministre a dû autoriser les lycées à passer aux demi-classes, après une semaine de tractations épuisantes entre équipes pédagogiques, direction et rectorat, qui, dans un premier temps,



refusait tout allègement d'effectif dans les établissements. Ces décisions d'adaptation du protocole sanitaire ont toutefois totalement été renvoyées au local, laissant les chefs d'établissement libres de générer des situations très contrastées, voire totalement opposées selon les établissements, occasionnant également une rupture d'égalité des élèves devant les examens qui les attendent, d'autant plus que Blanquer n'a toujours pas décidé de reporter la session des épreuves de spécialité de mars au mois de juin. Une pétition, soutenue par le SNES et la FSU, circule depuis quelques jours pour exiger un aménagement des épreuves terminales du bac.

Bertrand Buffetti

Contrairement aux chiffres donnés par le MEN, de nombreux scientifiques et journaux pointent une réalité fort différente. Vendredi 6 novembre, l'académie Normandie a annoncé les chiffres de 103 élèves positifs sur la semaine précédant le 6 novembre. Or, dans la région, Santé publique France annonçait pour la même période 1 567 jeunes positifs, soit 15 fois plus que les chiffres du rectorat. Quant au Directeur académique du Calvados, il a affirmé qu'il n'y avait eu aucune classe fermée depuis le 1er septembre dans les établissements du 1er et 2nd degré (les services parlent d'éviction des élèves...).

Dans les écoles, trop de témoignages montrent la volonté de notre hiérarchie de minimiser les faits.

Les masques potentiellement toxiques, trop petits, en nombre insuffisants... Des élèves répartis dans des classes faute de remplaçants, des injonctions incompréhensibles : cacher aux collègues qu'un enseignant/élève est absent pour covid, interdire de proposer aux parents qui le peuvent de garder leur enfant en cas de personnel absent...

L'infantilisation, les injonctions contradictoires, les mensonges, les non-dits ne font que renforcer la suspicion des collègues. Pourtant leur priorité est de faire classe. Dans ce contexte anxiogène, il est primordial de réinstaurer la transparence et la confiance.

Laurence Guillouard

## Inédit dans le 1er degré : recrutement de milliers de contractuel·es !

Avant, lorsqu'il manquait des enseignants en début d'année scolaire, le ministère autorisait le recrutement sur liste complémentaire. Les collègues appelé·e·s étaient en poste et terminaient leur formation l'année suivante. Mais ça, c'était avant.

Car la loi de la transformation de la fonction publique votée en août 2019 ouvre la voie au recours massif d'agents contractuels, ils sont désormais la variable d'ajustements des emplois publics. Cette année en est la parfaite illustration.

Bien avant septembre, la FSU et le SNUipp-FSU anticipaient la rentrée et demandaient au gouvernement de recruter sur liste complémentaire. Après avoir minimisé les chiffres, tenté de cacher la réalité de la situation dans les écoles et suite aux interventions incessantes du SNUipp-FSU en particulier dans toutes les instances et audiences, le ministère a annoncé, le 18 novembre, des milliers de recrutements en cours d'année afin de pallier le manque criant en capacité de remplacement.

Les recrutements se font majoritairement sur la liste complémentaire du concours CRPE, mais, c'est inédit dans notre département, c'est un contrat de contractuel, ce qui fait perdre aux étudiant·es le bénéfice du concours. Les étudiant·es vont donc devoir le repasser (en plus de leurs partiels). Autant

dire que les candidat·es ne se bousculent pas au portillon, la plupart préférant se consacrer à leurs études. Dans certains départements, les services sont même allés jusqu'à proposer ces postes de contractuels aux néoretraité·e·s ! Eux non plus ne semblent pas avoir été séduits par cette offre de reprise du collier institutionnel en cette période tendue. On les comprend.

Concrètement, le Calvados a la possibilité de recruter jusqu'à 53 contractuel·es pour une période du 1er décembre jusqu'aux vacances de février. Ces recrutements seront dédiés prioritairement aux remplacements des ASA Covid ou congé maladie Covid.

S'ils permettront des "remplacements" et pourront améliorer la situation dans certaines écoles, notamment pour le non-brassage des élèves, un emploi de contractuel enseignant, c'est un emploi précaire, en CDD, sans formation pédagogique. Ce choix du ministère renforce la précarité et nie l'importance de la professionnalité des enseignant·es et enseignants. Le SNUipp-FSU dénonce les contrats précaires et revendique la création d'emplois pérennes : les contractuel·es recruté·es dans l'urgence aujourd'hui devront être titularisé·es et formé·es.

Laurence Guillouard



## **Déclaration liminaire commune au CDEN du Calvados du 16 novembre 2020**

Monsieur le Préfet,

Pour la semaine 44, selon les chiffres de Santé publique France, sur les 14201 infections détectées dans le Calvados, 1444 concernent les 10-19 ans et 59 les moins de 9 ans. Pour l'essentiel, ces deux classes d'âge sont scolarisées, de l'école maternelle au lycée. Certains parmi les plus âgés fréquentent encore nos établissements en BTS ou en CPGE.

Le 10 novembre, les organisations syndicales de l'Education nationale dans leur majorité ont appelé à la grève, soutenues dans ses revendications principales par la FCPE.

En effet, notre appréciation de la situation est commune. Nous dénonçons l'impréparation de l'Education nationale à l'approche de la seconde vague. Différents protocoles sanitaires sont succédés depuis mai, qui se voulaient adaptés à la conjoncture, mais à aucun moment, la situation que nous traversons n'a été envisagé sérieusement. La rentrée de septembre ne pouvait être normale, nous dénonçons cette imprévoyance.

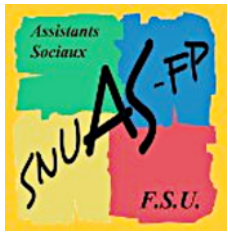
Les conditions d'accueil des élèves ne sont pas satisfaisantes et les protocoles ne peuvent être réellement respectés. Nous dénonçons du reste le « dans la mesure du possible. » Ce qui est préconisé doit être mis en place.

Quelle est la raison de ce « dans la mesure du possible », ne serait-ce pas les effectifs trop nombreux, le bâti scolaire mal adapté, les sanitaires en nombre insuffisant et souvent défectueux, les lieux de restauration scolaire trop exiguës, empêchent les équipes pédagogiques, les vies scolaires, le personnel territorial, de faire correctement appliquer les gestes barrières ?

De plus, le confinement de mars à mai 2020 a continué de creuser les inégalités et a augmenté les difficultés scolaires. La gestion de cette difficulté scolaire a connu la même impréparation avec ordres et contre-ordres alors qu'elle nécessite urgemment un engagement fort.

Nous dénonçons cet état de fait depuis des mois et demandons aux pouvoirs publics d'engager des dépenses pour pallier ces dysfonctionnements : embaucher du personnel pour encadrer les élèves en particulier dans des tiers lieux, renforcer le réseau d'aide et embaucher du personnel éducatif, effectuer le nettoyage des locaux, installer des sanitaires mobiles, distribuer des masques gratuits aux enfants... Dans cette crise, il ne faudrait pas que l'Etat et les collectivités territoriales se renvoient la balle sur les dépenses à engager. Nous interpellons à ce sujet les élu.e.s des collectivités représentées au CDEN.

La gestion de la crise ne peut se faire à moyen constant. A ce jour, aucune dépense particulière n'a été engagée et le ministère ne propose rien d'autre qu'un mi-temps pédagogique aux élèves et cela uniquement pour les lycées.



## Une course de fond sans ligne d'arrivée...

On le sait, c'est suffisamment répété, les confinements successifs ont entraîné une dégradation inquiétante des conditions de vie des personnes les plus fragiles et les plus précaires. Les plus éloignés de l'école le sont souvent encore plus, nombre d'emplois ont disparus, souvent là encore les plus précaires, en temps partiel, touchant plus durement encore les familles qui tiraient déjà le diable par la queue.

Parallèlement, la défiance vis-à-vis des institutions est de plus en plus forte, le lien de confiance entre l'état et sa population la plus fragile est affecté, comment ne le serait-il pas quand on voit la teneur des politiques antisociales menées par la Macronie ?

Tout ceci ne facilite pas (c'est le moins qu'on puisse dire) le travail des Assistant·e·s Sociaux·ales de l'EN, mais malgré tout, inlassablement, celles-ci réinventent constamment leurs modes d'intervention pour tenter de maintenir ce lien, justement. Et ce sans la moindre consigne sanitaire particulière pour ce deuxième confinement : les AS interviennent sur deux, trois, voire quatre établissements, augmentant ainsi les risques de brassage, mais ça ne semble inquiéter personne, pas suffisamment du moins pour bénéficier de propositions d'aménagement. Alors que dans le même temps, à la DSDEN, pour éviter le brassage, le recours au distanciel est recommandé...

Le travail à distance du premier confinement n'était ceci dit pas vraiment satisfaisant, peut-on vraiment parler de télé travail quand les AS se débrouillent avec leur propre équipement, téléphone compris ? Depuis, entre des protocoles variant d'un établissement à l'autre ( dans l'un on peut rencontrer les familles mais ce sont elles qui peuvent ne pas nous trouver – vigie-pirate ajoute une difficulté – dans un autre on ne peut pas ) les visites à domicile qui nous sont fortement déconseillées, mais sans cet outil il peut être difficile d'avoir un rendez-vous, surtout quand la présence de tout étranger à l'établissement est proscrite, poussant

certain·e·s à innover : visite à domicile au bas de l'immeuble ou sur un banc public... l'exercice du travail social en ce moment n'est pas une sinécure.

Mais c'est sans doute pour les étudiants et les AS du Crous que la situation est la plus insupportable : depuis le 1er confinement il n'y a pas de reprise du travail en présentiel.

Malgré un retour des collègues dans les locaux en Août, les modalités d'entretien sont les mêmes : téléphone ou mail seulement ! L'argument sanitaire paraît un peu court, il s'agit surtout de pousser les collègues à « travailler plus vite », afin « d'absorber » les nombreuses demandes des étudiants. Précisons que pour le Crous de Caen, c'est trois assistantes sociales qui traitent tout ce flux... et

qu'elles ont assuré des permanences tout l'été, à tour de rôle !

Pour les étudiants, les conséquences sont terribles : la précarité se creuse avec la disparition de presque tous les jobs étudiants, et de nombreuses familles y compris chez les non boursiers (de nombreux étudiants

étrangers n'ouvrent pas droit aux bourses par exemple... ). Quelques dispositifs d'aide d'urgence existent mais sont très insuffisants tant dans le montant des aides que, surtout, dans les conditions très restrictives qui les accompagnent.

Et que dire des craintes que les AS du Crous ressentent très fortement, sur l'isolement, la solitude, toute une vie sociale estudiantine évaporée, et les risques de souffrances psychiques, très difficiles néanmoins à évaluer au téléphone, mais pas à ressentir.

Les collègues sont véritablement épuisées, ont l'impression d'être lâchées, seules, à devoir gérer les conséquences de l'abandon de toute une génération par les pouvoirs publics.

Être Assistant·e Social·e auprès des étudiants actuellement, c'est avoir l'impression de faire depuis plusieurs mois une course de fond sans ligne d'arrivée...

Laurent Adam



# Les retraités : confinés mais pas muselés

Après le premier confinement, l'intersyndicale (FSU, FGR FP, CGT, CFE CGC, LSR, SOLIDAIRES) des retraités du Calvados a rencontré, pour leur exprimer nos questionnements et revendications, un représentant du Préfet puis des élus (la députée de gauche, Laurence Dumont, les députés de la majorité gouvernementale, Christophe Blanchet, Bertrand Bouyx et Fabrice Le Vigoureux).

Lors de la rencontre au Conseil départemental (avec Mme LENOURRICHEL, conseillère départementale de la majorité, et des responsables des services), le 26 novembre, les échanges ont été riches, cordiaux bien qu'au final décevants... Ils ont porté sur le plan départemental de relance sociale voté le 22 novembre, sur la situation dans les établissements et services fortement impactés par la deuxième vague de la Covid, sur les aides spécifiques apportées mais aussi sur les difficultés de ce secteur, connues bien avant cette crise sanitaire.

Le Conseil départemental prend en charge le versement de 500€ aux personnels qui n'ont pas eu la « prime Covid de l'État » (accueillants familiaux, résidence autonomie, service à domicile ...). Il a voté à l'unanimité l'équipement en tablettes des établissements médico-sociaux (une à deux par établissement...). Ce sont des mesures appréciables.

Interrogés sur l'impact dans les EHPAD des consignes relatives aux visites et aux mesures de protection, les représentants du département ont souligné que l'application des recommandations ministérielles sont laissées à l'appréciation de chaque direction d'établissement qui a à prendre en compte la spécificité de ses locaux, des besoins de ses résidents et de la composition de son personnel...

Si le constat d'un besoin de recrutements est partagé, l'analyse de ce besoin est différent entre l'Intersyndicale et les représentants du département. Pour eux, un renfort est bien nécessaire car il y a un grand nombre d'arrêts (réelle usure des agents, cas contact ...), mais il n'est pas approprié de « revendiquer » un ratio nombre personnels/

résidents (pour arriver au 1/1 d'autres pays européens) car la situation de chaque établissement est différente. Là encore, leur argumentation s'appuie sur le fait que le directeur de la structure orientera au mieux ses choix budgétaires en recrutant ou non en fonction de son projet et des données propres à son établissement (ex : équipement en matériels, ...).

Sur les difficultés de recrutement et sur les besoins en formation, il a été répondu à l'Intersyndicale qu'un plan départemental de recrutement des auxiliaires de vie a été initié mais qu'il se heurte à la mauvaise image véhiculée sur la profession ; que la région a organisé des stages de formation mais qu'il y a eu peu ou pas de demandes.

L'attractivité du métier devrait être relayée par une communication positive menée par la préfecture qui va travailler également avec le Pôle emploi et Insertion pour un plan particulier pour les

bénéficiaires du RSA qui seraient intéressés, avec une formation de courte durée ainsi qu'avec les missions locales pour intégrer des jeunes dans l'accueil pour les visites ou l'utilisation des tablettes....

Les syndicats ont indiqué être sceptiques quant à l'aboutissement des recrutements s'ils ne sont pas accompagnés d'augmentation de

salaire ! Il leur a été répondu qu'un effort a déjà été fait pour les aides à domicile puisque la rémunération du point indiciaire, grâce à l'avenant 44 de la BAD est passé de 5,38€ à 5,50€ à partir du 1er janvier 2020, avec rétroactivité.

Là où l'on s'est retrouvés sur le constat (mais pas forcément sur l'analyse) : c'est sur l'inégalité « entre départements », ce d'autant que l'État ne compense qu'à la hauteur de 45% les charges qu'il leur a transférées (RSA, ...) !

En conclusion de cette rencontre, pour qu'il y ait une réponse à la hauteur, localement et nationalement, aux besoins du handicap et de l'autonomie mais aussi une prise en compte de la parole des usagers et de leurs familles, il faut, masqués ou pas, se faire entendre !

Isabelle CRUCHET et Laurence TOUROULT



# Manifestation contre la loi "sécurité globale" samedi 28 novembre

Nous nous opposons à la proposition de loi « sécurité globale ». Parmi les nombreuses propositions dangereuses de ce texte, trois articles risquent de limiter la liberté de manifester dans des proportions injustifiables, liberté déjà fortement restreinte sur le terrain et de nouveau remise en cause par le Schéma national du maintien de l'ordre.

L'article 21 concerne les caméras portables qui, selon les rapporteurs du texte, devraient équiper « toutes les patrouilles de police et de gendarmerie [...] dès juillet 2021 ». S'il est voté, le texte autorisera donc la transmission des flux vidéo au centre de commandement en temps réel. Cela permettra l'analyse automatisée des images, et notamment la reconnaissance faciale des manifestants et des passants, en lien avec les 8 millions de visages déjà enregistrés par la police dans ses divers fichiers.



Ces nouveaux pouvoirs ne sont justifiés par aucun argument sérieux en matière de protection de la population et ne s'inscrivent aucunement dans une doctrine de gestion pacifiée des foules. L'effet principal sera de faciliter de façon considérable des pratiques constatées depuis plusieurs années en manifestation, visant à harceler des opposants politiques notamment par des placements en « garde à vue préventive », par l'interdiction de rejoindre le cortège ou par des interpellations arbitraires non suivies de poursuites. Ces pratiques illicites seront d'autant plus facilement généralisées que l'identification des militants et des militantes sera automatisée.

L'article 22 autoriserait la surveillance par drones qui, selon le Conseil d'État, est actuellement interdite. Ici encore, la police n'a produit aucun argument démontrant qu'une telle surveillance protégerait la population. Au contraire, nous avons pu constater en manifestation que les drones sont avant tout utilisés pour diriger des stratégies violentes contraires à la liberté de manifester : nassage, gaz et grenades lac-



rymogènes notamment. Comme pour les caméras mobiles, la reconnaissance faciale permettra ici aussi d'identifier des militantes et militants politiques.

En clair, le déploiement massif des caméras mobiles et des drones, couplés aux caméras fixes déjà existantes, entraînerait une capacité de surveillance généralisée de l'espace public, ne laissant plus aucune place à l'anonymat essentiel au respect du droit à la vie privée et ne pouvant avoir qu'un effet coercitif sur la liberté d'expression et de manifestation.

L'article 24 vise à empêcher la population et les journalistes de diffuser des images du visage ou de tout autre élément d'identification de fonctionnaire de police ou militaire de gendarmerie. Autrement dit, les images des violences commises par les forces de l'ordre ne pourront dès lors plus être diffusées. Le seul effet d'une telle disposition sera d'accroître le sentiment d'impunité des policiers violents et, ainsi, de multiplier les violences commises illégalement contre les manifestantes et manifestants.

